

Le Premier Ministre

2 1 5 8 / 1 7 / SG

Paris, le 2 7 NOV. 2017

Monsieur le délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024,

Le 13 septembre dernier, le comité international olympique a décidé que les jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auront lieu à Paris. Ils doivent être exemplaires au regard des valeurs de l'olympisme, de l'éthique, de la transparence et du développement durable.

Ces valeurs doivent imprégner l'ensemble du processus de mise en œuvre des Jeux, qu'il s'agisse des règles de gouvernance, des conditions d'utilisation des ressources financières, notamment publiques, des modalités de réalisation ou de rénovation des équipements prévus, des actions de communication ou encore des vecteurs de mobilisation de la société civile et des territoires. Il vous appartiendra de veiller au respect de ces valeurs.

Le décret n° 2017-1336 du 13 septembre 2017 a défini le cadre général de votre action. Je souhaite en préciser les principaux axes.

Il vous appartient en premier lieu de veiller à la mise en cohérence et à la coordination des services de l'Etat et de ses établissements publics appelés à concourir, à un titre ou à un autre, à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Vous vous assurerez de la mobilisation des ministères et des préfets concernés et de leur contribution à la mise en œuvre du projet olympique et paralympique. A cet effet, vous réunirez régulièrement le comité de coordination prévu à l'article 4 du décret du 13 septembre 2017.

Vous coordonnerez l'élaboration et la mise en œuvre, dans un cadre concerté, de la loi relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et de ses textes d'application, destinée à tenir les engagements pris à l'égard du Comité international olympique. Vous veillerez en particulier à porter à la connaissance des ministères compétents toute modification législative ou réglementaire permettant une organisation optimale des Jeux.

.../...

M. Jean CASTEX

Délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Vous superviserez également la création de la société de livraison des équipements olympiques (SOLIDEO) en accompagnant son préfigurateur et en pilotant, de façon concertée, l'écriture de ses statuts et la conception de son premier budget.

Vous vous attacherez par ailleurs à assurer une relation fluide et permanente avec l'ensemble des partenaires du projet, en maintenant l'unité qui a permis à la candidature Paris 2024 d'être retenue : le comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO), la ville de Paris, les autres collectivités territoriales concernées, le mouvement sportif, ainsi qu'avec la SOLIDEO et la structure qui sera chargée de faire vivre l'héritage de cette manifestation. Une attention particulière devra être portée à l'articulation des missions du COJO et de la SOLIDEO.

En vue de la création effective du COJO avant le mois de février 2018, vous préparerez la position de l'Etat sur la rédaction des statuts de cette association pilotée par le mouvement sportif, à laquelle l'Etat apportera sa garantie en dernier ressort. Ils devront notamment comporter les meilleurs standards d'éthique et de transparence et satisfaire des exigences d'efficacité.

Sous couvert de la ministre des sports, vous me ferez, d'ici la fin de l'année 2017, des propositions quant à l'avenir du délégué interministériel aux grands événements sportifs, conciliant l'efficacité et la lisibilité de l'action des pouvoirs publics en la matière.

Par ailleurs, vous vous assurerez, en vous appuyant sur l'ensemble des services de l'Etat compétents, du respect du budget prévisionnel des Jeux et des délais de livraison des équipements et infrastructures (en lien avec la SOLIDEO). Votre contrôle s'étendra aux conditions d'exécution du budget du COJO.

Compte tenu des volumes financiers en jeu et de l'importance de la mobilisation des moyens humains et techniques autour de ce projet, vous proposerez la mise en place d'une méthodologie et d'outils qui permettront d'évaluer l'impact économique, social et environnemental des Jeux.

Plus généralement, les jeux Olympiques et Paralympiques doivent être, comme l'a rappelé le Président de la République le 15 septembre 2017, l'occasion d'une forte mobilisation nationale, dans les territoires, comme dans l'ensemble de la société française.

Vous ferez toute proposition utile pour satisfaire cet objectif, avec l'appui des ministères ou services qui sont chargés des programmes d'accompagnement des Jeux (culture, éducation, santé ...), et avec celui du COJO, pour la mobilisation du plus grand nombre de volontaires et pour offrir au plus grand nombre de Français la possibilité de s'engager pour les Jeux. Il vous appartiendra en outre de veiller à ce que, dans la logique d'héritage qui caractérise la candidature de Paris 2024, ces actions continuent à produire leurs effets au-delà de la tenue des Jeux.

Vous apporterez votre contribution à l'uniformité et à la cohérence de la communication gouvernementale autour des Jeux et assurerez une bonne transmission de l'information afin de permettre des arbitrages rapides. L'Etat doit en effet communiquer régulièrement pour rappeler qu'il est le premier partenaire et le garant des Jeux, que toutes les fonctions essentielles au déroulement de l'évènement relèvent de sa responsabilité et qu'il est engagé financièrement dans son organisation.

Vous me rendrez compte à intervalles réguliers, ainsi qu'au ministre chargé des sports et aux autres ministres concernés, de la mise en œuvre de votre mission à laquelle le Président de la République et moi-même attachons la plus grande importance.

Je sais pouvoir compter sur votre expérience et votre implication pour conduire ces travaux qui sont essentiels pour la réussite des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.


Edouard Philippe